



Orientation et affectation en 3^{ème}

Madame, Monsieur, chers élèves

- Vous devez prendre connaissance de l'avis du conseil de classe du 2^{ème} trimestre.
- Puis indiquer votre choix définitif d'**orientation** avant les conseils de classes du 3^{ème} trimestre, entre **le 17 avril et le 30 mai** :
 - 2nde générale ou technologique,
 - 2nde professionnelle,
 - 1^{re} année de CAP
- Puis vous devez choisir la formation et le lycée d'**affectation** à partir du **6 mai**.

1) Simulation affectation : le 6 avril

Vous pouvez simuler dès **le 6 avril** la recherche de filières et de lycées d'affectation à l'adresse suivante :

<https://affectation3e.phm.education.gouv.fr/pna-public/>

2) Orientation : le 17 avril

- 1) Connectez vous à « Educonnect » sur le site du collège : <https://educonnect.education.gouv.fr>
- 2) Choisissez Orientation, phase définitive. La saisie des choix définitifs suit le même déroulement que la saisie des intentions provisoires : 2nde générale ou technologique, 2nde professionnelle, 1^{re} année de CAP.
- 3) Après le conseil de classe **du 31 mai**, connectez-vous pour consulter la proposition du conseil de classe et donner votre réponse avant le **6 juin** :

D'accord : la proposition du conseil de classe devient la décision d'orientation.

Pas d'accord : le dialogue continue, prenez vite contact avec le chef d'établissement.

3) Affectation : A partir du 6 mai.

- 1) Connectez vous à « Educonnect » sur le site du collège : <https://educonnect.education.gouv.fr>
- 2) Choisissez Affectation



CALENDRIER 2024

| CONSULTATION | DEMANDES | TRAITEMENT | RÉSULTAT |
|---|--|--|---|
| 5 AVRIL À 16:00 AU 6 MAI À 15:59 Je consulte le catalogue 2024 à jour. | 6 MAI À 16:00 AU 28 MAI À 01:59 Je valide mes demandes d'affectation. | 28 MAI À 02:00 AU 26 JUIN À 16:29 Mon dossier est en cours de traitement. | À PARTIR DU 26 JUIN À 16:30 Je consulte le résultat de mes demandes. |

Puis vous devez indiquer la formation et/ou la ville. Exemple : Quoi : Seconde générale OÙ : Saint Leu
Quoi : CAP cuisine OÙ : Saint Paul

Vous retrouverez toutes les formations dans le **guide ONISEP** qui sera distribué à vos enfants.

IMPORTANT :

- Si un vœu 2^{de} GT hors secteur (en dérogation) est positionné, la famille doit absolument renseigner l'annexe 7 « demande d'affectation hors secteur » et la remettre accompagnée des justificatifs au collège pour validation. Le dernier vœu doit porter obligatoirement sur le lycée de secteur.
- Les vœux vers les formations des lycées privés doivent être indiqués.

4) En cas de difficultés :

Le collège. Par mél : ce.9741048W@ac-reunion.fr . Par téléphone : 02 62 34 88 56. Pour la SEGPA, demandez la directrice.

Les services académiques d'information et d'orientation (SAIO) : Du mercredi 31 mai au vendredi 7 juillet et du lundi 7 août au vendredi 1^{er} septembre. Plate-forme téléphonique du SAIO au 02 62 48 10 80.

Cette plate-forme téléphonique permettra de répondre sur les questions traitant de l'affectation de votre enfant.

Vous pouvez aussi joindre notre psychologue de l'Education Nationale Mme Philippe.

Le Principal

